

Loi de 1998 sur les services d'aide juridique

Depuis le 1^{er} avril 1999, les privilèges de l'aide juridique ne sont plus enregistrés auprès du shérif.

Une nouvelle loi, la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, prévoit l'enregistrement à la fois d'une charge et d'un privilège contre un bien immobilier et traite des conditions d'exécution de ces charges et privilèges. Aide juridique Ontario («la Société») détiendra les charges et revendiquera les privilèges.

Charge : Aux termes du **paragraphe 47(2)**, lorsque l'auteur d'une demande qui a reçu des services d'aide juridique dans une affaire recouvre des biens autres qu'une somme d'argent, la Société détiendra une charge sur les biens ainsi recouverts pour le coût des services juridiques qui ont été fournis à l'auteur de la demande, et elle peut la faire exécuter.

Aux termes du **paragraphe 47(5)**, si les biens recouverts sont des biens immeubles, la Société peut enregistrer la charge sur ceux-ci au bureau d'enregistrement immobilier compétent et peut faire exécuter la charge par la vente des biens immeubles sur lesquels celle-ci est enregistrée comme s'il s'agissait de l'exercice du droit de vente afin de réaliser une hypothèque.

Privilège : Aux termes du **paragraphe 48(1)**, si la personne qui est propriétaire d'un bien-fonds en Ontario et qui a un intérêt sur celui-ci s'est engagée à contribuer au paiement du coût des services d'aide juridique qui ont été fournis à elle ou à la personne à l'égard de laquelle elle est la personne responsable, la Société peut enregistrer un avis de privilège, pour un montant équivalant à la somme que la personne s'est engagée à payer, sur le bien-fonds de celle-ci au bureau d'enregistrement immobilier compétent.

Aux termes du **paragraphe 48(2)**, si la personne ne lui paie pas la somme qu'elle s'est engagée à payer, la Société peut faire exécuter le privilège par la vente du bien immeuble sur lequel celui-ci est enregistré comme s'il s'agissait de l'exercice du droit de vente afin de réaliser une hypothèque.

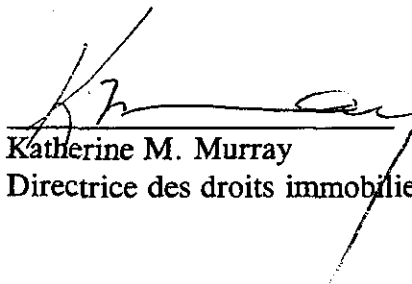
Vous trouverez ci-joint des exemples de privilèges enregistrés par la Société. Suivant le système dans lequel le bien-fonds est enregistré, il faut établir le relevé selon les dispositions de l'article 7 des normes de relevé du régime d'enregistrement des actes, de l'article 9 des normes de relevé du régime d'enregistrement des droits immobiliers et de l'article 5 du Fichier informatisé d'enregistrement foncier (FIEF).

Le relevé d'enregistrement d'une charge se fera de la même façon que pour toute autre charge.



Ian Veitch

Directeur de l'enregistrement des
immeubles



Katherine M. Murray

Directrice des droits immobiliers

FOR OFFICE USE ONLY

(1) Registry Land Titles (2) Page 1 of _____ pages

(3) Property Identifier(s) _____ Block _____ Property _____ Additional: See Schedule

(4) Nature of Document
Avis de privilège

(5) Consideration
Montant total des coûts réels d'aide juridique
Dollars \$ _____

(6) Description

New Property Identifiers

Additional: See Schedule

Executions

Additional: See Schedule

(7) This Document Contains: (a) Redescription New Easement Plan/Sketch (b) Schedule for: Description Additional Parties Other

(8) This Document provides as follows:

NOM COMPLET DU OU DE LA PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ(E) s'étant engagé(e) à contribuer au paiement du coût des services d'aide juridique qui lui ont été fournis ou ont été fournis à NOM COMPLET DE LA PERSONNE BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE, en vertu de l'article 48 de la Loi de 1998 sur les services d'aide juridique, AIDE JURIDIQUE ONTARIO revendique un privilège sur les biens-fonds décrit dans la case n 6, pour un montant équivalent à la somme indiquée ci-dessus, augmentée des intérêts calculés au premier trimestre de chaque année civile au taux fixé aux termes de la Loi sur les tribunaux judiciaires (ce taux est actuellement de *).

Continued on Schedule

(9) This Document relates to Instrument number(s)

(10) Party(ies) (Set out Status or Interest)

Name(s)	Signature(s)	Date of Signature		
		Y	M	D
AIDE JURIDIQUE ONTARIO	SIGNATURE			

NOM EN LETTRES MOULÉES

J'ai les pouvoirs d'engager Aide juridique Ontario

(11) Address for Service

(12) Party(ies) (Set out Status or Interest)

Name(s)	Signature(s)	Date of Signature		
		Y	M	D
NOM AU COMPLET DU PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ				

(NOM AU COMPLET DU BÉNÉFICIAIRE DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE)

(13) Address for Service

(14) Municipal Address of Property

(15) Document Prepared by:

LEE DAVID
Avocat-conseil
Aide juridique Ontario
Bureau 404
375, avenue University
Toronto (Ontario) M5G 2G1
Certificat d'enreg. n° _____

FOR OFFICE USE ONLY

Fees and Tax

Fees and Tax	
Registration Fee	
Total	



USAGE INTERNE

	(1) Enregistrement des actes <input type="checkbox"/>	Enregistrement des droits immobiliers <input type="checkbox"/>	(2) Page 1 (de pages)
	(3) Cotes foncières	Pièce	Unité foncière
			Supplément en annexe <input type="checkbox"/>
	(4) Nature du document mainlevée d'avis de privilège		
	(5) Contrepartie dollars \$		
	(6) Description : (Description légale du bien-fonds)		
Nouvelles cotes foncières	Supplément en annexe <input type="checkbox"/>		
Actes d'exécution	Supplément en annexe <input type="checkbox"/>	(7) Contenu du document :	(a) Nouvelle description Nouvelle servitude Plan/croquis <input type="checkbox"/>
		(b) Annexe : Description <input type="checkbox"/>	Autres parties <input type="checkbox"/> Divers <input type="checkbox"/>

(8) Termes du document :

Aide juridique Ontario certifie par la présente donner mainlevée de l'avis de privilège enregistré sous l'acte n°-----le jour de ----- 19-----.

Suite en annexe

(9) Numéros des actes visés par ce document (Numéro d'enregistrement de l'avis de privilège)

Partie(s) (Indiquer la qualité ou l'intérêt) Nom(s)	Signature(s)	Date de signature		
		A	M	J
AIDE JURIDIQUE ONTARIO	(signature requise)	19		
J'ai les pouvoirs d'engager	Représentant autorisé			
Aide juridique Ontario ou sceau	d'AIDE JURIDIQUE ONTARIO			

(11) Domicile élu

Partie(s) (Indiquer la qualité ou l'intérêt) Nom(s)	Signature(s)	Date de signature		
		A	M	J
		19		

(13) Domicile élu

(14) Adresse civique de l'unité foncière Adresse du bien-fonds	(15) Document préparé par : Lee David Avocat-conseil Aide juridique Ontario Bureau 404 375, avenue University Toronto (Ontario) M5G 2G1 Certificat d'enreg. n° *	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Droits et taxes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Droits d'enregistrement</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Droits et taxes		Droits d'enregistrement						Total	
Droits et taxes												
Droits d'enregistrement												
Total												